

DECISION DU DIRECTEUR ET DU PRESIDENT DE LA CME

OBJET : nomination du chef de pôle anesthésie – bloc – chirurgie

Le Directeur par intérim et le Président de la commission médicale d'établissement du Centre Hospitalier d'Angoulême,

- Vu les articles L.6143-7 et L.6146-1 du code de la santé publique,
- Vu la décision n° 2020/75 du directeur du centre hospitalier d'Angoulême nommant le chef du pôle anesthésie-bloc-chirurgie,
- Considérant le départ en retraite du Docteur Jean CANCEL au 30 août 2022,

Décident

ARTICLE 1 :

Le Docteur Didier BON, praticien hospitalier, chef de service en chirurgie urologique, est nommé chef de pôle par intérim du pôle anesthésie-bloc-chirurgie.

ARTICLE 2 :

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} septembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.

ARTICLE 3 :

La présente décision est communiquée comme suit :

- Copie au Docteur Didier BON,
- Copie au directeur référent, cadre supérieur de santé et cadre administratif du pôle anesthésie-bloc-chirurgie
- Copie aux chefs de services du pôle ABC
- Copie à la direction des affaires médicales

Elle fait l'objet d'une publication sur le site intranet et le site internet de l'établissement.

ARTICLE 4 :

La présente décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification, soit en déposant un recours gracieux devant Monsieur le directeur par intérim du centre hospitalier d'Angoulême, soit en déposant un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

Fait à Angoulême, le 1^{er} septembre 2022

Le Président de la CME

Rémy LOYANT



Le Directeur par intérim

Nicolas PRENTOUT

